**79REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**
**DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT** : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

# ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE (sans examen professionnel)

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT que l'accès au grade d'agent de maîtrise pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des établissements d'enseignement et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au titre de l'article 6-1° du décret du 6 mai 1988 susvisé, n'est pas soumis à quota,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé,

## A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par voie de promotion interne est fixée comme suit :

BERNARDIN Pierrette
BILLY Dominique
BLAIRET Sébastien
BOULORD Frédéric
BROUSSEAU Nathalie
BRUNET Christophe
CHABROUX Sylvain
CHAROT Virginie
CHARRIER Valérie
COMPAGNON Pascal
COTILLEAU Christiane
DELHOMME Christelle
DUCOMMUN Guillaume
FORGEARD Sylvain
FOUCHIER Cathy
GOUDEAU Julien
LEAU Mickaël
LEBLOND Pascaline
LEFAY Thierry
LENFLE Hélène
LUCAS Geneviève
METAIS Mickaël

MOREAU Thierry
MORIN Arnaud
MORINIERE Alexandre
MORTEAU Corinne
NOMBALLIER Tatiana
PICARAT David
PLANTIVEAU Ingrid
POQUIN Yohann
POUGNARD Magali
PROUST Guillaume
PRUD'HOMME Nicolas
RAIMBAULT Christelle
REZQALLAH Rachid
ROUSSEAU Laurent
SAVIGNAT Nathalie
SUPIOT Marina
TROUVE Michel
VIMENT Fabienne

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 12 novembre 2026.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion.
- notifié aux intéressés

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 12 NOVEMBRE 2026

**LE PRESIDENT,**

**Signé**

**Roland MORICEAU**

***Transmis en Préfecture le 16/11/2026***

***Accusé réception le 16/11/2026***

***Affiché, publié et certifié exécutoire le 16/11/2026***

*Pour le Président et par délégation,*
*Le Directeur général,*

*Signé*

*Cyrille DEVENDEVILLE*

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr***